

PROJET DORADE

PROCEDURE POUR LA PHASE DE VALIDATION

L'opérateur en phase de validation procédera en "double".

Cette phase de validation est fixée à 5 jours ouvrés, elle pourra être réduite ou augmentée selon les résultats obtenus lors de la phase de validation.

L'opérateur ne passera en production qu'après validation des services de la douane et de la DTSI.

- 1°) L'opérateur procède à l'établissement de ses déclarations dans SYDONIA.
- 2°) Il numérise l'ensemble de ses déclarations et les injecte dans DORADE
- 3°) Il dépose dans le circuit normal toutes ses déclarations SYDONIA
- 4°) Il fait une copie de ses déclarations en contrôle afin de les déposer dans la banette "DORADE" des bureaux concernés (pour le CDP, déposer au BNP).
- 5°) Il **fournit obligatoirement** la liste des déclarations qu'il a établies dans SYDONIA, déclarations liquidées sur son propre compte crédit d'enlèvement et déclarations liquidées sur le crédit d'enlèvement d'un tiers pour lequel il a procuration générale.

L'opérateur pourra se rapprocher des pilotes douane pour toute question concernant la phase de validation.